

2. La SEE ne publie pas les détails de son assurance de l'investissement étranger en raison de la nature et de la confidentialité de plusieurs des projets; le montant global et les régions géographiques concernées sont publiés dans le rapport annuel de la SEE.

3. Question de principe commercial et de tradition, les sociétés de la couronne n'ont jamais été forcées par le gouvernement à répondre à des questions détaillées relatives à leur administration ou à leur exploitation. Une vente à l'exportation parrainée par la SEE peut, à l'occasion, être annoncée une fois le marché conclu. Ces transactions sont publiées dans le rapport annuel de la SEE. Autrement, dans l'intérêt des affaires, la SEE ne publie pas de renseignements.

4. Voir no 3.

LES CRÉDITS À L'EXPORTATION—CHILI

Question n° 5518—**M. Rodriguez**:

1. Depuis 1970, la direction de l'Assurance-crédit à l'exportation de la Société pour l'expansion des exportations a-t-elle accordé des crédits aux exportations vers le Chili et, dans l'affirmative, a) à quelle date ont-ils été approuvés, b) quel était le nom (i) de l'emprunteur (ii) de l'exportateur canadien, c) quel était le produit financé, d) à combien s'élevait le financement?

2. La direction de l'Assurance-crédit à l'exportation examine-t-elle actuellement des demandes d'exportations vers le Chili et, dans l'affirmative, a) quelle est la date de ces demandes, b) quel est le nom (i) de l'emprunteur (ii) des exportateurs canadiens, c) quels produits doivent être financés, d) quel est le montant du financement?

3. Depuis 1970, la Société pour l'expansion des exportations a-t-elle reçu des demandes d'indemnités pour des crédits à l'exportation vers le Chili et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) quel est le nom (i) de l'emprunteur (ii) des exportateurs canadiens, c) quels étaient les produits financés et, si la réclamation a été approuvée, quel montant a été versé?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations: 1. La Direction de l'assurance-crédit à l'exportation de la Société pour l'expansion des exportations n'accorde pas de crédits; elle assure les exportateurs contre les risques de non-paiement des crédits que ceux-ci accordent. Elle a effectivement consenti de telles assurances pour des exportations au Chili depuis 1970. a) Les renseignements quant au crédit accordé par les exportateurs relatifs à l'assurance de la SEE sont communiqués à cette dernière à titre confidentiel et ne peuvent être publiés sans l'accord des exportateurs concernés; b) Comme indiqué plus haut, il n'y a pas d'emprunteur pour de telles transactions et la SEE ne peut révéler le nom des acheteurs à qui les exportateurs accordent des crédits sans l'autorisation de ces derniers; c) Voir 1. b); d) Comme indiqué plus haut, c'est l'exportateur qui se charge du financement dans de tels cas et les renseignements sont communiqués à la SEE à titre confidentiel. Entre 1970 et 1975, la SEE a assuré des exportations au Chili avec une responsabilité globale de 8.8 millions de dollars.

2. Question de principe commercial et de tradition, les sociétés de la couronne n'ont jamais été forcées par le gouvernement à répondre à des questions détaillées relatives à leur administration ou à leur exploitation. Une vente à l'exportation parrainée par la SEE peut, à l'occasion, être annoncée une fois le marché conclu. Ces transactions sont publiées dans le rapport annuel de la SEE. Autrement, dans l'intérêt des affaires, la SEE ne publie pas de renseignements.

3. Oui. a) Voir les réponses à 1; b) Voir les réponses à 1; c) Voir les réponses à 1; depuis 1970, la SEE a déboursé un

total de 3.1 millions de dollars en indemnités relatives aux ventes au Chili.

Questions au Feuilleton

LE VOYAGE AU MEXIQUE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Question n° 5557—**M. Cossitt**:

1. Le ministre de l'Agriculture s'est-il rendu récemment au Mexique avec son épouse et, dans l'affirmative, à quelle date et par quel moyen de transport a-t-elle voyagé?

2. Le Trésor public a-t-il défrayé son transport et, dans l'affirmative, a) combien a-t-il payé, b) le ministre a-t-il remboursé le Trésor public et, dans l'affirmative, combien a-t-il remis et à quelle date?

3. Quel est le total de toutes les dépenses autre que les frais de transport, que le contribuable aurait défrayé pour l'épouse du ministre de l'Agriculture?

4. Le ministre a-t-il l'intention de rembourser ce montant au Trésor public et, sinon, pour quelle raison?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Le ministre de l'Agriculture, accompagné de son épouse, s'est rendu à Cancun (Mexique) afin d'assister à la première réunion annuelle de consultation du Groupe international pour le développement agricole en Amérique latine et aux Antilles. Le voyage a eu lieu du 12 au 16 mai inclusivement. M. et M^{me} Whelan voyageaient à bord d'un avion du ministère de la Défense nationale.

2. Comme le ministre de l'Agriculture voyageait à bord d'un avion du ministère de la Défense, le voyage de son épouse n'a exigé aucun frais supplémentaire.

3. M^{me} Whelan a payé ses dépenses personnelles.

4. Puisqu'il n'y a pas eu de dépenses supplémentaires, il n'y a pas lieu de rembourser le Trésor public.

L'ACQUISITION DE MAISONS HISTORIQUES AU QUÉBEC

Question n° 5742—**M. Matte**:

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il acheté des maisons historiques dans la province de Québec et, dans l'affirmative, quels sont, dans chaque cas, a) le nom et l'adresse des maisons, b) le prix offert?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui. Voici les détails: 1. a) La maison natale de sir Wilfrid Laurier, Saint-Lin des Laurentides, Québec; b) \$50,000.

2. a) La maison de sir George Étienne Cartier, 456-462 est, rue Notre-Dame, Montréal; b) \$50,000.

3. a) Lot 1, Sainte-Jeanne de l'île Perrot, Québec; b) \$60,000. Cette propriété a été cédée au Québec.

LE FONDS D'IMPLANTATION DES NOUVELLES CULTURES

Question n° 5785—**M. Caouette (Témiscamingue)**:

1. Depuis la mise sur pied du Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures, combien le gouvernement a) a-t-il reçu de demandes de subventions de la part de différents groupes de recherches au Canada, b) a-t-il accordé des subventions?

2. Pour chacune de ces années, quels sont a) les nom et adresse des bénéficiaires des subventions, b) l'objet de leur recherche?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. a) 14; b) 14.

2. 1974: a) (i) Université de la Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan. (ii) Université de Guelph, Guelph, Ontario. (iii) Les fermes Leclair et Frères limitées, Sherrington, Québec. (iv) Palliser Wheat Growers Association, Regina, Saskatchewan; b) (i) Programme d'implantation du tournesol comme culture importante en Saskatchewan et en Alberta. Recherches sur la production, l'utilisation et la commercialisation des pois de grande culture. (ii) Possibilités agricoles et économiques de la production d'arachides dans le sud de l'Ontario. (iii) Étude concernant la mise au point de pratiques agricoles pour la culture des mini-carot-